

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 12 octobre 2016

COMMUNIQUÉ

Gestion de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie Observations de la Chambre Territoriale des Comptes

Le président du gouvernement a pris connaissance du rapport d'observations de la chambre territoriale des comptes sur la gestion de la chambre d'agriculture depuis l'exercice 2010. Les nombreux dysfonctionnements qui y sont relevés démontrent la nécessité de mieux encadrer l'utilisation des fonds publics importants dont bénéficie la CANC.

Le président du gouvernement demandera au président de cet établissement public de la Nouvelle-Calédonie de lui transmettre le calendrier de mise en œuvre des préconisations et fera en sorte d'améliorer le suivi de la CANC au travers d'une convention d'objectifs et de moyens. Celle-ci fixera notamment les modalités de contrôle périodique de gestion.

Le président du gouvernement proposera une réforme administrative et financière pour une gestion plus rigoureuse des comptes, des personnels et des actions de la chambre d'agriculture.

Il informe que les recommandations qui lui incombent ont déjà trouvé des solutions : d'une part, la réforme de la TSPA en décembre 2015 assurant à la CANC des ressources stabilisées et conséquentes pour mettre en place la politique d'autosuffisance alimentaire et, d'autre part, la rénovation en cours du marché de gros de Ducos et la mise en place d'un nouveau règlement intérieur pour sa gestion.